

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux  
Le 20 décembre à 18h30

DATE D'AFFICHAGE  
12 décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Maire, M. COSSARD  
M. BACHELET Adjoints au Maire, M. BOULANGER  
M. MARNAT, MME BOULANGE Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. VIVIER Bruno

EN EXERCICE 7  
PRESENTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

VOTANTS 6

**Secrétaire de séance** : Mme BOULANGER Corinne

**OBJET : APPROBATION DU RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L.512-2

En vu de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant à ce jour 17 communes, il est nécessaire pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter deux agents de police municipale supplémentaires du fait d'une modification de la convention de mutualisation entre la commune de Mitry Mory et la CARPF

**Entendu** le rapport du Maire

Sur proposition du Maire

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer cette délibération,
- ⇒ **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 21 décembre 2022  
Le Maire

REGAERT Bruno